



Code : C01

Durée : **6 jours / 42 h**

Date : Consulter notre calendrier



# Devenir une Personne Compétente en Radioprotection

## Programme

### Module théorique 32 heures - 12 stagiaires maximum par session

L'enseignement dispensé au candidat doit lui permettre de connaître et d'être apte à expliquer ou mettre en œuvre les principes de radioprotection et d'appliquer les dispositions prévues par la réglementation.

#### Module théorique 1

##### Rayonnements ionisants et effets biologiques

- Les phénomènes liés à la radioactivité et aux rayonnements d'origines électriques
- L'interaction des rayonnements avec la matière
- Les effets biologiques des rayonnements
- Les sources d'exposition pour l'homme

#### Module théorique 2

##### Radioprotection des travailleurs : principes, moyens de protection et de contrôle

- La protection contre l'exposition externe
- La protection contre l'exposition interne
- La détection des rayonnements

#### Module théorique 3

##### Réglementation

- Réglementation internationale
- Réglementation nationale
- Filiation des textes réglementaires
- Autorisations et déclarations
- Acteurs de la radioprotection au sein d'un établissement
- Situations anormales et d'urgence
- Expositions d'origine naturelle

#### Module théorique 4

##### Evaluation des connaissances

- Questionnaire écrit
- Correction des questions

##### Synthèse et évaluation de la formation

### Module pratique 10 heures - 6 stagiaires maximum par session

- Condition d'inscription : présenter un justificatif de validation d'un module théorique en cours de validité
- Ce module doit permettre au candidat d'appliquer les acquis de la formation théorique à des situations concrètes de travail susceptibles d'être rencontrées dans chacun des secteurs précités. Il est donc conseillé d'enseigner ce module de manière différenciée, en regroupant des candidats susceptibles de gérer des risques d'exposition comparables. Ce module comporte au moins une mise en situation permettant au candidat d'acquérir les bonnes pratiques et des travaux dirigés.

#### Module pratique 1

##### Missions de la P.C.R. et obligations de l'employeur

- Etudes des postes de travail
- Fiches d'exposition
- Classification des travailleurs
- Démarche pour établir le zonage radiologique dans les établissements

(suite page 2)



## Programme (suite)

- Suivi dosimétrique et suivi médical des travailleurs
- Mise en oeuvre des contrôles de radioprotection / qualité
- Formation/Information interne aux risques des rayonnements ionisants
- Régimes de déclaration et autorisation "A.S.N."
- Suivi des sources de rayonnements ionisants et inventaire "I.R.S.N."
- Gestion des situations anormales et d'urgence
- Veille réglementaire

---

### Module pratique 2

#### Mises en situation pratique

- Vérification de la signalétique (zonage, plan, règlement)
- Mesures pour réaliser une étude de poste
- Mesures pour réaliser le "zonage" d'une installation
- Mesures pour déterminer l'exposition dans le faisceau primaire
- Mesures pour déterminer l'exposition du public (locaux attenants)
- Mesures pour déterminer l'efficacité des équipements de protection
- Actions correctives par rapport à l'installation vis

---

### Module pratique 3

#### Évaluation des stagiaires

- Préparation d'une étude de cas (situation normale ou non de travail)
- Restitution de l'étude au formateur
- Questions du formateur
- Bilan individuel du formateur par stagiaire

---

### Module pratique 4

#### Évaluation de la formation

- Evaluation écrite de la formation par les stagiaires
  - Bilan et synthèse de la formation par le formateur
- 

